



Bourse pour création d'entreprise au Rotary La Rochelle Atlantique

Le club attribuera en 2022 un don de 1000 € à un créateur d'entreprise immatriculé depuis moins de deux ans sur le territoire de la communauté d'agglo de la Rochelle, l'île de Ré et l'Aunis et présentera ce dossier pour la bourse Sabourin attribuée par le district du Rotary (soutien à hauteur de 2000 € en 2021).

Les candidats à la bourse du club seront recherchés par les membres du club ou par la CCI et devront déposer un dossier comportant :

- a. Un CV du créateur.
- b. Une présentation du projet ou de l'entreprise, établie par le candidat, décrivant :
 - i. Le mode de constitution du capital.
 - ii. Les partenaires.
 - iii. Le produit et la politique commerciale.
 - iv. Les moyens humains et de production.
 - v. Les bilans et comptes de résultats projetés à 3 ans.
 - vi. Le nombre et le type d'emplois créés.
- c. Pour les jeunes entreprises déjà créées, un extrait Kbis confirmant la date de création de l'entreprise.

Le club doit compléter le dossier retenu par un engagement, signé par son président, à accompagner le candidat dans sa démarche de création et à le suivre pendant au moins 3 années.

Pour sélectionner un dossier à présenter au district le club a constitué un jury présidé par un membre du Rotary La Rochelle Atlantique composé de 6 personnes (3 personnes du club, une personne de la CCI, une personne d'ICM et une personne de l'ADIE).

Le jury sélectionne le projet respectant impérativement les critères suivants :

- viabilité économique du projet ;
- impact favorable sur le plan de l'environnement.

Un projet qui en plus a des perspectives de développement d'emplois sera favorisé.

Pour délibérer valablement, 4 personnes du jury devront être à minima présentes. Le dossier retenu par le jury sera présenté pour validation par le candidat en réunion statutaire du club.

En 2022 les dossiers devront être déposés **le 25 février au plus tard**. Le jury se réunira le **1er mars** pour que le dossier soit envoyé au district avant le 15 mars.



La Bourse Sabourin

Créée par le Rotary de Blaye en 1985, la bourse Sabourin est devenue la bourse du district 1690 (Aquitaine-Poitou Charente) et se trouve réservée à aider en priorité les jeunes à bien démarrer dans la vie pour continuer, terminer leurs études, ou pour s'installer dans leur vie professionnelle mais il n'y a pas de limite d'âge pour en bénéficier. Elle peut être aussi utilisée pour aider à la création d'entreprise.

Le parrainage

Les candidatures doivent être obligatoirement présentées par un Rotary Club du District 1690 sous la forme d'une lettre accompagnant le dossier, indiquant le choix du club et signée du Président en exercice, du Président élu, et en informant la participation financière du club et la caution pour un prêt éventuel accepté par le Comité.

Dossier de candidature

La commission de la bourse Sabourin est présidée par Mr Dominique Monnet et son secrétariat est assuré par Mme Catherine Bourguignon -Lentz.

Deux sessions de la commission sont programmées chaque année : une à l'automne, l'autre au printemps.

En 2022 pour la session de printemps : date limite des candidatures **15 mars 2022** et la commission se réunira le **2 avril 2022**.

Un dossier rejeté une première fois, peut faire l'objet d'une seconde demande, si par exemple la situation du candidat a évolué depuis la dernière session du comité. Un nouveau dossier, totalement indépendant de la première demande, doit alors être constitué.

Montant et attribution de la bourse

La dotation de la Bourse est déterminée chaque année par le Gouverneur en exercice. Elle est complétée par le remboursement des prêts d'honneur.

La bourse peut faire l'objet de 2 montants éventuels cumulables :

1. Un don définitif versé par le District 1690 au bénéficiaire par le Président du Club Parrain lors d'une réunion statutaire,
2. Un prêt d'honneur versé au Club Parrain à l'attention du récipiendaire qui s'engage à rembourser à son Club Parrain, dans le cadre d'une convention, la somme initiale reçue, suivant un échéancier préétabli lors de la remise du chèque. Du fait de son parrainage le Club cautionne ce prêt et en est responsable du suivi de la bourse et du remboursement par le boursier.

Aptitudes requises du candidat

Il doit être méritant et démontrer la nécessité de cette candidature pour permettre financièrement la réalisation de son projet professionnel. Impérativement de nationalité française. Les bénéficiaires généralement habitent dans le district ou en sont originaires pour les étudiants.

Remise de la Bourse Henri Sabourin / District 1690

La remise de la Bourse Henri Sabourin / District 1690 a lieu dans le Club Parrain lors d'une réunion statutaire en présence du lauréat et de son Président ou du Président élu.